

**PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 6 JUIN 2018 A 18H00 A VOUZIERES**

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et MM Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Vincent FLEURY, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET, Benoit SINGLIT.

Absents excusés : Mme Régine BRUSA, MM Frédéric MATHIAS, Ludovic PHILIPPE.

Personnel communautaire présent : M. Léo MAKSUD, Directeur Général des Services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, Mme Clémence BREHAUX, Assistante de Direction.



M. le Président remercie les membres du Bureau communautaire de leur présence.



Mme MERCIER est désignée secrétaire de séance.



1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19/03/2018

Aucune remarque n'étant apportée, les membres du Bureau communautaire **APPROUVENT** le compte rendu de la séance du 19/03/2018, à l'unanimité.

2) HABITAT : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS TOITURES/FAÇADES

Conformément à la délibération qu'il détient, il est proposé au Bureau communautaire l'examen des dossiers de demande de subvention suivants pour la rénovation de toitures :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
Mme LANTENOIS Yvette	1145 Rue des Vallée 45770 SARAN (1 Chemin du pommereux 08400 QUILLY)	PO	Toiture	44 206,96 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. Mme COLIN Sylvain	8 Lotissement La Petite Couture 08400 BALLAY	PO	Toiture	5 079,25 €	4 345,00 €	651,75 €
M. Mme DUCHENE Hubert	10 Rue du Château 08250 AUTRY	PO	Toiture	14 967,15 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. Mme SEVENO Dany	22 Rue Désiré Guelliot 08400 VOUZIERES	PO	Toiture	14 305,58 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. JUDAS Maurice	8 Rue d'Audace 08400 VANDY	PO	Toiture	10 417,55 €	9 981,13 €	1 497,17 €
M. Mme HAINON Ghislain	1 Chemin des Prés 08400 Ardeuil et Montfauxelles	PO	Toiture	7 263,50 €	6 085,00 €	912,75 €
Mme REINVEILLE Thérèse	8 Route de Bouconville 08250 VAUX LES MOURON	PO	Toiture	5 000,00 €	5 000,00 €	750,00 €
M. LEFEVRE Francis	21 Rue du Moulin 08240 AUTHE	PO	Toiture	7 815,17 €	7 429,07 €	1 114,36 €

Montant subvention toiture	Nombre de dossiers	8	109 055,16 €	62 840,20 €	9 426,03 €
Montant subvention façade	Nombre de dossiers	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		8	109 055,16 €	62 840,20 €	9 426,03 €

Montant total attribué en 2018 au titre de ce dispositif :

Toiture	16 926,03 €
Façade	4 122,29 €
Total	21 048,32 €

Mme ODIENNE alerte le Bureau sur le fait que Mme LANTENOIS, qui a fait une demande de subvention pour sa toiture, a été autorisée à démarrer les travaux avant décision. Cependant, cette personne est récemment décédée. Les travaux sont terminés et les services proposent d'attribuer la subvention de 1500€ telle que prévue qui ira pour la succession.

Les membres du Bureau communautaire DECIDENT d'attribuer les subventions telles que présentées ci avant, à l'unanimité.

3) VIE ASSOCIATIVE : EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS PONCTUELLES

La commission Sport, Vie associative et culture, réunie le 23 mai dernier, a examiné les dossiers de demande de subvention suivants :

Association	Nature du projet	Cout du projet	Montant sollicité	Proposition commission
Bairon Nautic Club	Extension du ponton installé en 2017	9300 €	1 000 €	1000 €
Jeunes Agriculteurs des Ardennes	Organisation Finale Régionale de labour à Monthois – 02/09/18	20 800 €	5 000 €	2000 € par dérogation au dispositif et poss. de complément en fin d'année sur présentation d'un bilan
Ardennes Génétique Elevage	Organisation du comice agricole à Sy (20 ans de l'interco)	5 700 €	1 000 €	855 € avec poss. de complément en fin d'année sur présentation d'un bilan
OMS	Organisation du Fitdays – 02/06/18 au sein d'Argona et ses alentours (20 ans interco)	4 750 €	710 €	710 €
Pays d'Argonne	Mise en place d'un centre de ressources à la vie associative à Vouziers	11 600 €	2 000 €	0 €

Le Bureau communautaire décide D'ATTRIBUER les subventions aux associations telles que proposées par la commission Sport, vie associative, Culture, à l'unanimité.

4) EXAMEN DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LE FESTIVAL « SEME LA NATURE »

La Chambre d'Agriculture des Ardennes a déposé une demande de subvention auprès de l'Argonne Ardennaise pour l'organisation du Festival « Sème la culture » qui se déroulera en septembre prochain. Quatre exploitations agricoles ont été retenues dans les Ardennes dont une en Argonne Ardennaise à Saint Clément à Arnes.

Ce festival s'articulera autour des initiatives suivantes :

- Accueillir le grand public sur des exploitations ardennaises diverses et réparties sur le territoire,
- Echanger sur les modes de production, les produits issus des exploitations champardennaises,
- Présenter le métier d'agriculteur,
- Mettre en valeur les services offerts en matière d'agritourisme,
- Favoriser l'ouverture des exploitations de façon ponctuelle en vue de générer de nouvelles vocations, des nouveaux projets d'accueil,
- Valoriser de manière originale, innovante et durable le patrimoine naturel, paysager et gastronomique.

Mme ODIENNE précise que le détail des animations n'est à ce jour pas déterminé par la Chambre d'agriculture.

Le budget estimatif établi par la Chambre d'Agriculture s'élève à 59 000 € HT et 2000 € sont sollicités auprès de la 2C2A.

La commission Agriculture, Environnement, Déchets ménagers et Eolien a été consultée par écrit : 2 avis favorables ont été remis pour 1 000 € et 3 pour 2 000 €.

La commission Sport, Vie associative, Culture du 23 mai 2018 a émis un avis favorable pour une subvention forfaitaire de 1 000 €.

Ainsi, le Bureau est invité à délibérer sur l'octroi d'une subvention de 1 000 € et autoriser le Président à signer un avenant à la convention de moyens 2018 afin d'y inclure cette action.

Les membres du Bureau communautaire décident D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 1000€ à la Chambre d'Agriculture et autorise le Président à signer un avenant à la convention de moyens 2018, à l'unanimité.

5) RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES : Programme pédagogique 2018/2019

Au titre de sa compétence « Relais d'assistantes maternelles », l'Argonne ardennaise est engagée dans un contrat de projet 2015-2018, approuvé par délibération du 29/09/2014 qui fixe les orientations du Relais. Son objectif principal est de favoriser l'éveil social et culturel du jeune enfant en fédérant les acteurs du territoire.

Chaque année, ce document stratégique global se décline en programme pédagogique qui présente les objectifs annuels ainsi que le programme d'animation en découlant.

Sachant que le Bureau communautaire a reçu délégation du Conseil communautaire pour approuver les programmes pédagogiques, le programme 2018/2019, lui est soumis pour délibération.

Changement le plus important dans ce programme : les horaires du Roule doudou passeront de 9h00 à 11h30 et non plus de 9h30 à 11h30, cela à la demande des assistantes maternelles.

Aucune autre remarque n'étant faite, les membres du Bureau communautaire **APPROUVENT** le programme pédagogique 2018/2019 du RAM, à l'unanimité.

6) VENTE D'HERBE SUR PIED

Le Conseil communautaire du 3 octobre 2016 a fixé les tarifs de vente d'herbe des terrains communautaires et a chargé la commission Agriculture, Environnement, Déchets ménagers et éolien de définir les conditions de vente d'herbe sur pied :

- L'exploitant ne pourra faire acte de candidature que sur un seul terrain
- L'exploitant ne pourra pas candidater pour un même terrain deux années de suite
- L'information sera diffusée par le biais du site internet uniquement
- Une convention pour une période d'une saison uniquement sera signée avec les exploitants retenus indiquant notamment la surface à faucher, la période concernée, les modalités de paiement. Ce document devra mentionner l'impossibilité de faire de l'apport d'azote.
- La priorité sera donnée aux exploitations de 5 ans ou moins.

Un appel à candidatures a été lancé en avril avec une date limite de réponse fixée au 04/05/18 :

3 candidatures pour la parcelle AM558 (proche ARGONA) ont été reçues et une a depuis été retirée.

Sachant qu'aucun des candidats n'a le statut de Jeunes agriculteurs, un tirage au sort a été effectué par le Président de la commission Agriculture le 25/05/18 à 13h30 en présence des candidats.

Ainsi, il est proposé d'attribuer la parcelle AM558 à l'EARL DURAND (Sugny) au prix de 150 € / ha et les parcelles de la ZAC de Vouziers à M. DARCO (Vandy) au prix de 50 € / ha et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.

De plus, sachant qu'aucun candidat ne s'est manifesté pour la ZAC de Buzancy (3.2 ha environ), il est proposé d'autoriser le GAEC BESTEL (Harricourt) à faucher l'herbe à titre gracieux (dernière année de fauche avant la vente du dernier terrain).

Les membres du Bureau décident D'ATTRIBUER la parcelle AM558 à l'EARL DURAND (Sugny) au prix de 150 € / ha, les parcelles de la ZAC de Vouziers à M. DARCO (Vandy) au prix de 50 € / ha et les parcelles de la ZAC de Buzancy à titre gracieux à M. BESTEL Jérôme (Harricourt) et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes, à l'unanimité.

7) QUESTIONS DIVERSES

▪ **Demande de subvention de fonctionnement de l'association culturelle du château de LA CASSINE**

MME ODIENNE indique que cette association a été créée en 1984. Ses principales actions sont l'organisation des Spectacles Son et Lumière (depuis 1986), des Marchés de Producteurs de Pays, et des chantiers d'insertion.

Le budget prévisionnel 2018 est de 180 000€ dont 40 000€ du Conseil Départemental, 3 800 € pour la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, 2 000 € de la Région Grand Est et 800 € de la commune de Vendresse.

Une subvention de 2 000 € est sollicitée auprès de la Communauté de Communes de l'Argonne ardennaise au titre du fonctionnement.

La commission SVAC de janvier dernier avait émis un avis défavorable du fait que cette association ne se situe pas sur le territoire, ni ne mène des actions en Argonne Ardennaise.

Cette demande de subvention a donc été transmise à la commission Tourisme qui a émis un avis favorable ; L'Office de Tourisme de l'Argonne ardennaise assure une partie de la billetterie pour le spectacle Son et Lumière.

Les avis des membres du Bureau communautaire sont partagés : en effet, certains estiment que le montant de 2000 € est élevé par rapport à l'aide régionale ou encore celui de la CC des Crêtes Préardennaises. D'autres soulignent le rayonnement des événements organisés à la Cassine. D'autres estiment enfin qu'il faut soutenir cette association qui a connu des années difficiles (météo, contexte attentats).

Après discussion, les membres du Bureau décident D'ACCORDER une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association La Cassine, à l'unanimité, avec demande de communication sur le soutien de l'Argonne ardennaise.

Aucune question n'étant posée, M. le Président lève la séance à 20h25.

Le Président,
Francis SIGNORET

